



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7710</b>	De <b>Mme Lise Magnier</b> ( UDI, Agir et Indépendants - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Éducation artistique et culturelle	<b>Analyse</b> > Éducation artistique et culturelle.
Question publiée au JO le : <b>24/04/2018</b> Question retirée le : <b>01/05/2018</b> (retrait à l'initiative de l'auteur)		

### Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'éducation artistique et culturelle. Le 14 septembre 2017, les ministres de la culture et de l'éducation nationale ont annoncé différentes mesures relatives à l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants. La pratique de l'éducation artistique et culturelle semble avoir été établie comme prioritaire. Aussi, elle lui demande quelles dispositions compte-t-il prendre pour améliorer l'éducation artistique et culturelle à l'école et au collège et, notamment, l'éducation musicale. Par ailleurs, elle lui demande si des aides financières destinées à renforcer l'éducation artistique et culturelle sont envisagées.